

HISTOIRE DE VITRAC

Sous l'Ancien Régime, l'armée française était recrutée soit par la voie des engagements volontaires, soit par le tirage au sort. Chaque paroisse ou chaque communauté dressait la liste des jeunes gens susceptibles de porter les armes.

Le 15 février 1719, une Ordonnance royale avait fixé le nombre des soldats à recruter pour la milice ; le mandement de Laguiole tout entier, devait fournir quatre soldats, dont un par Vitrac et Cayrac. Le 3 mars 1719, les consuls de chaque communauté avaient été appelés à Laguiole pour délibérer sur l'exécution de l'Ordonnance, la réunion n'a pas été possible à cause du mauvais temps, le texte dit : « personne ne put absolument sortir de sa maison, il tomba ce jour-là, plus de trois pans de neige : (le pan valait 0,25 m. environ), les rues, les chemins, tout fut comblé ». Le jour du tirage au sort a été fixé par les consuls de Laguiole, seuls, ceux de Vitrac et de Cayrac n'ayant pas été avertis. Un des consuls de Laguiole, le sieur LONG voulait à tout prix faire tomber le sort sur le fils VALADIER de Paulhac, prénommé Melchior.

(Pour l'opération du tirage au sort on assemblait un nombre d'enfants égal à celui des jeunes gens ; chaque enfant prenait un billet. S'il était noir le jeune homme était recruté, il était dispensé de la milice si le billet était blanc).

L'enfant qui tirait pour le fils VALADIER a sorti un billet noir, et Melchior VALADIER a été désigné pour faire de la milice alors qu'il n'avait pas été choisi par les consuls de Vitrac, parce que de santé fragile. L'irrégularité de cette opération était manifeste et le sieur VALADIER père n'avait qu'une solution : chercher un jeune homme volontaire pour remplacer son fils. Un nommé CALMELS, de Laguiole s'est présenté, il était volontaire moyennant la somme de 200 livres d'abord, puis de 250 livres, (somme réunie par les garçons du quartier). Cherchant des faux-fuyants et désirant une plus forte somme, CALMELS n'a pas voulu remplacer Melchior VALADIER. On a engagé alors un nommé DUBRUEL d'Aulhou, paroisse de Laguiole, pour 150 livres : somme qui a été effectivement versée par le sieur VALADIER père. Le document nous rapporte : « Le dit DUBRUEL n'eut pas plutôt paru dans la revue, qu'on le fit enlever malgré lui, par une troupe d'écoliers. On le cacha chez les dames Religieuses du monastère ; il en sortit et revint de lui-même ».

Le consul de Laguiole voulait garder ce jeune homme pour remplacer un garçon de Laguiole. « Il fit extorquer des pères des garçons d'Aulhou, environ 7 livres à chacun, pour l'engagement ». Finalement, vu l'irrégularité de toutes ces opérations, le fils VALADIER a été exempté de la milice.